DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME MAIRIE DE SAINT PIERRE DE MANNEVILLE ARRONDISSEMENT DE ROUEN CANTON DE GRAND COURONNE

CONVOCATION DU 20 DECEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL SEANCE DU 27 DECEMBRE 2013

Le 27 décembre 2013, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint Pierre de Manneville, s'est réuni sous la Présidence de Madame TOCQUEVILLE, Maire. Présents : Mme TOCQUEVILLE Nelly, Mme Françoise AIRAULT, M. BARREAU Pascal, M. BARREAU Guy, M. BERNARD Jean, M. LEBRETON Eric, Mme MANZANARES Brigitte, M. NION David, Mme VARON Chantal, M. VIEUILLE Gérard.

Absent excusé: M. CRESSY Roger, Mme HARDY Nirina ayant donné pouvoir à MANZANARES Brigitte, M. PIGACHE Stéphane ayant donné pouvoir à Mme TOCQUEVILLE, Mme RHAM Marie- Françoise ayant donné pouvoir à Mme AIRAULT Françoise.

Secrétaire de séance : Eric LEBRETON

Pour délibérations

Objet: DELIBERATION N°1/12/2013:

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 8 NOVEMBRE 2013

Le compte rendu du 8 novembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

Objet: DELIBERATION N°2/12/2013:

ACCEPTATION DU RESULTAT PARTIEL DU TRANSFERT DE RESULTAT FINANCIER DU SIERG DE SAHURS.

Madame Le Maire rappelle que la compétence du SIERG dissous au 31/12/2013 est reprise au 1 janvier 2014 par le SDE76.

Elle précise que le résultat provisoire, suite à la dissolution, laisse apparaître un solde positif d'environ 215 000 €.

Il est rappelé que le fonctionnement du SIERG a bénéficié, pour ses ressources, de participations de ses Communes membres, calculées au prorata de leur population respective.

SEANCE DU 27 DECEMBRE 2013

Lors du conseil syndical du 19 décembre 2013, compte tenu du résultat qui s'explique entre autre par la participation des Communes membres, l'assemblée a décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés, de reverser aux Communes membres la somme de 175 000 € répartie en fonction de leur population respective.

Ce montant s'élève pour la commune de Saint-Pierre-de-Manneville à 41 036€. Il sera affecté au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour l'exercice en cours 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Adopte la proposition, d'affecter, sur l'exercice 2013, au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés », la somme de 41 036 € versée par le SIERG au titre du reversement partiel du résultat 2013,
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents s'y rattachant.

Fin de séance à 19 heures

Prochain conseil le 7 février 2014

SEANCE DU 27 DECEMBRE 2013

Nelly TOCQUEVILLE	Françoise AIRAULT	Guy BARREAU	
Pascal BARREAU	Jean BERNARD	Roger CRESSY Absent excusé	Nirina HARDY Absente excusée ayant donné pouvoir à Brigitte MANZANARES
Eric LEBRETON	Brigitte MANZANARES	David NION	Stéphane PIGACHE Absent excusé ayant donné pouvoir à Nelly TOCQUEVILLE.
Marie- Françoise RHAM Absent excusé ayant donné pouvoir à Françoise AIRAULT	Chantal VARON	Gérard VIEUILLE	